

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2022

MESURES D'URGENCE RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL
EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 219)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS56

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« concertation »

le mot :

« négociation ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement proposent que si le Gouvernement souhaite réformer les règles de l'assurance chômage par voie réglementaire, il ne peut le faire qu'à l'issue d'une négociation avec les organisations syndicales et patronales.